

**Département des Côtes d'Armor  
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU EXECUTIF  
SEANCE du mardi 22 MARS 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 22 mars, le Bureau exécutif d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h30, salle Georges Rumen, siège de l'agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

**Etaient présents :**

LE MEAUX Vincent ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; LE GAOUYAT Samuel ; PARISCOAT Dominique ; VIBERT Richard ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; JOBIC Cyril ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN

**Absents excusés :** PUILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; CHAPPE Fanny ; ECHEVEST Yannick

**Départs de :** GUILLOU Rémy ; PRIGENT Christian ; LOZAC'H Claude ; GIUNTINI Jean-Pierre ; LE BARS Yannick ; LE GOFF Yannick ; CONNAN Josette ; GUILLOU Claudine.



**DELBU2022-03-035**

**MOBILITES, FORMATIONS PROFESSIONNELLES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Créations de postes permanents liées au vote du budget prévisionnel 2022 et aux mobilités internes et externes

**Direction Territoires, citoyenneté et coopérations**

**Chargé de mission programmes européens - Création d'un contrat de projet**

L'agent en charge du suivi des du programme LEADER a muté dans une autre collectivité. Cette mobilité a été l'opportunité de revoir le profil du poste. Le Chargé de mission « Programmes européens » aura pour fonction de superviser la gestion et d'assurer l'animation du programme LEADER actuel (2014-2020), de préparer la candidature du futur programme LEADER pour la période 2021-2027 le tout à l'échelle du territoire du Pays de Guingamp (Guingamp-Paimpol Agglomération et Leff Armor Communauté). Il sera également un réel partenaire avec Lannion-Trégor Communauté dans l'animation de l'actuel programme FEAMP et le suivi du prochain programme FEAMPA si la candidature était retenue par la Région Bretagne. Il est précisé que ce poste fera l'objet de financement dédiés (Europe et Région).

Enfin, il devra diffuser une culture de l'Europe et rendre accessible les fonds européens sur le territoire. En résumé, le chargé de mission devra assurer une mission d'assistance et de primo conseils auprès des porteurs de projets du territoire dans la recherche de financements européens quels qu'ils soient (LEADER et FEAMPA en priorité).

Le poste de chargé des programmes européens bénéficierait de financements européens à trois titres :

- Dans le cadre de la fin du programme LEADER 2014-2020, pour environ 20 % de son temps (taux de 80 %, et un autofinancement de 20% en partie financé avec Leff Armor Communauté)
-

- Dans le cadre de l'élaboration de la candidature LEADER 2023-2027, pour environ 80 % de son temps (aide préparatoire pouvant aller jusqu'à 20 000 €)
- Dans le cadre de la mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027 si le territoire est retenu par la Région Bretagne, 90 % de son temps à compter de 2023 (taux de 80%, et un autofinancement de 20 % en partie financé avec Leff Armor Communauté)

Par ailleurs, le reste à charge sera réparti entre l'Agglomération et Leff Armor communauté, car le programme LEADER est assis sur un périmètre « Pays », prenant en compte les deux EPCI. Leff Armor Communauté co-financerait le reste à charge à hauteur d'1/3, les 2/3 restant étant financés par l'Agglomération.

Il est donc proposé à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 :

\* De créer un contrat de projet à temps complet relevant de la catégorie A pour une durée de 3 ans  
*Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,*

*Vu le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,*

*Vu le décret n° 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique,*

*Vu la délibération DEL2020-07-235 du Conseil d'Agglomération, en date du 16 juillet 2020, relative à la délégation de pouvoir du Conseil au Bureau pour modifier le tableau des effectifs,*

*Vu le vote du budget primitif pour l'année 2021 par le Conseil d'Agglomération le 20 février 2021,*

**Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'agglomération, à la majorité décident ;**

- De valider la création d'un contrat de projet à temps complet relevant de la catégorie A ;
- De confirmer que les crédits votés au budget permettent la création de ce poste.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,  
Vincent LE MEAUX

